

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 08/12/2023
*Date d’Affichage : 08/12/2023
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 14
*VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE.

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA.

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE.

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP.

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN.

Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL 10 : DEMANDE DE SUBVENTION CONFERENCE DES
FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE***

Le Conseil municipal après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire sur l’appel à projets 2024 et sur le cahier des charges ci annexé,

Considérant l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 7 décembre,

Après en avoir délibéré à l’unanimité,

DECIDE d’autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention concernant l’appel à projets 2024 à la conférence des financeurs du Val d’Oise pour le développement d’actions collectives de prévention et d’actions individuelles et collectives d’accompagnement des proches aidants à mener au titre de l’année 2024 (Axes 2.2 Maintenir la santé physique ; mémoire et stimulation cognitive).

Les objectifs généraux sont multiples : prendre conscience de soi et de son efficacité à prendre soin de sa santé, être acteur de son bien-être, maintenir un sentiment d’utilité et d’estime de soi en utilisant et en créant des outils, des clés pour son quotidien.

Concrètement nous proposerons une stimulation cognitive et sociale à travers une activité créative et ludique, tout en proposant une psycho-éducation autour de la santé mentale et cognitive.

Dans la lignée de l’éducation thérapeutique, le participant devient acteur et il apprend à utiliser ses propres ressources et à en créer d’autres pour agir directement sur son bien-être.

Chaque séance permettra de stimuler une fonction cognitive particulière et de pouvoir ainsi en comprendre le fonctionnement et son impact au quotidien, l’idée étant de pouvoir s’approprier des connaissances et de les transposer dans ses activités quotidiennes. La création florale est utilisée comme un outils pouvant mettre en lumière des capacités :

- cognitives spécifiques telles que la mémoire, le raisonnement, l’organisation/planification, les capacités d’adaptation et de flexibilité mentale ²²

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20231215-DEL1014122023-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

- psycho-motrices telles que l'analyse multi-modale (vue, audition, toucher...) en vue d'effectuer une tâche complexe faisant appel à la dextérité, aux capacités de préhensions, à diverses capacités pratiques (programmation et coordination des gestes...)
- Psycho-sociales telles que gestion du stress et des émotions, prise de décision, confiance en soi

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 15/12/2023

Le Maire,

Thierry BRUN

